

Programme de la Formation

GESTION DES EAUX DE PLUIES DANS LES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS : des solutions pour une approche durable du projet

2 jours soit 14 heures de formation

DATE(S) ET LIEU(X)

Module : Gestion des eaux de pluies

Date(s) : mardi 4 juin 2019 au mercredi 5 juin 2019

Lieu : MAJ - Formation continue - salle M'A - 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux

CONTEXTE GÉNÉRAL

Même lorsqu'il ne s'agit pas d'inondations-catastrophes, la question de l'eau est aujourd'hui primordiale dans les aménagements : économie d'eau pour une meilleure gestion de la ressource en quantité mais aussi en qualité, réduction des risques d'inondation et réalimentation des nappes, valorisation de l'eau pluviale et de son cycle, recyclage d'eaux pluviales ou d'eaux usées traitées,...

En effet, l'eau, parfois synonyme de risque important, est source de vie et de biodiversité, c'est un patrimoine commun à préserver. Des lois ont émergées afin d'établir un cadre réglementaire dans les aménagements dans le but d'en assurer la bonne gestion.

La gestion intégrée de l'eau de pluie est un enjeu majeur de notre société, accru par le changement climatique, et pour lequel le maître d'œuvre possède une palette d'outils essentielle et efficiente. Le paysage est le support de la gestion intégrée de l'eau, l'eau est un « domaine » que le maître d'œuvre peut se (ré)-approprier.

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

L'objectif principal de cette formation est de permettre au participant de « s'approprier » l'élément Eau dans la palette du projet.

- Acquérir une vue globale du sujet, tant écologique, économique, historique, technique que réglementaire, permettant de comprendre les tenants et aboutissants de la méthode, ses véritables enjeux.

- Acquérir des connaissances techniques permettant de savoir ce qu'il est possible de faire (les possibilités et les limites techniques de la méthode) et de se trouver en position de sachant vis à vis des Bureaux d'étude techniques et des maîtres d'ouvrage

- Acquérir des connaissances fondamentales « eau-sol-plantes » afin d'établir des palettes végétales adaptées, et de répondre aux enjeux de qualité de l'eau (bioremédiation, dépollution,...)

PRISE EN CHARGE

Pour vous inscrire, il vous suffit de nous retourner le bulletin de pré-inscription complété, signé et accompagné du règlement au Centre de formation.

Dès réception de la convention par mail et **le plus tôt possible avant le début de la formation**, nous vous invitons à déposer votre demande de prise en charge auprès de l'organisme dont vous dépendez : FIF PL. ACTALIANS, FAFIEC, AGEFOS, etc.

SALARIÉ(E)

Vous êtes salarié(e) d'une entreprise de MOE, vous dépendez d'[ACTALIANS cliquer ici](#)

Vous pouvez faire une demande de subrogation auprès de cet OPCA, afin de ne régler que les frais éventuels au centre de formation.

Pour les salariés d'entreprise d'architecture :

- si le logo label branche architecture est en haut à droite de ce document, cela indique qu'il s'agit d'une formation labellisée par la Branche Architecture susceptible de bénéficier d'une prise en charge à 100% + remboursement de frais et forfait salaire / [voir les barèmes en cliquant ici.](#)
- si le logo ACTALIANS est en haut à droite de ce document : action de formation référencée par ACTALIANS, dans le cadre du projet BIM susceptible de bénéficier d'une prise en charge à 100% + remboursement de frais et forfait salaire / [voir les barèmes en cliquant ici.](#)

Vous êtes salarié(e) d'une entreprise de MOE de l'informatique, de l'ingénierie et du conseil, vous dépendez du FAFIEC : [cliquer ici](#)

LIBÉRAL

Vous êtes travailleur indépendant et professionnel libéral, vous dépendez du [FIF PL, cliquer ici](#). Ensuite, créez votre compte sur le site et suivez les instructions.

ATTENTION, si le logo "Action collective" est apposé en haut à droite de ce document : ne faites plus l'avance des fonds, ne faites plus de demande préalable de prises en charge, contactez nous.

DEMANDEURS D'EMPLO

Appelez nous au 05 57 14 06 97.

N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER POUR PLUS D'INFORMATIONS : 05.57.14.06.97

PUBLIC CIBLE

Paysagistes Concepteurs, Architectes, Urbanistes
Gestionnaires, professionnels de l'aménagement et du cadre de vie

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Avant la session, un questionnaire de positionnement préformation est proposé aux participants, afin de permettre au formateur d'affiner sa présentation en fonction des profils et des attentes de chacun.

Il sera complété dès l'ouverture par un tour de table de présentation.

Ensuite, plusieurs évaluations ponctueront la formation, sous forme de quiz, d'exercices, de jeux de rôle ou d'échanges oraux.

Le dernier jour, un bilan oral permettra de revoir ensemble les points d'acquisition de ces journées. **Il sera complété par un questionnaire qualité transmis par mail 2 jours après la formation. La réponse au questionnaire conditionne l'envoi des attestations de formation.**

Une attestation de formation avec autoévaluation sera ensuite transmise sur l'adresse personnelle du participant.

Module Gestion des eaux de pluies

2 jours soit 14 heures de formation

Type : En inter-entreprise

DATE(S) ET LIEU(X)

Date(s) : mardi 4 juin 2019 au mercredi 5 juin 2019, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00

Lieu : MAJ - Formation continue - salle M'A - 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

A l'issue de la formation, vous aurez une vue globale du sujet, tant écologique, économique, historique, technique que réglementaire, permettant de comprendre les tenants et aboutissants de la méthode, ses véritables enjeux. Vous serez en mesure de

- Comprendre et maîtriser le cycle de l'eau pour une meilleure utilisation et gestion dans les projets
- Savoir vous référer aux différents textes de lois sur l'eau,...

Vous aurez des connaissances techniques permettant de savoir ce qu'il est possible de faire (les possibilités et les limites techniques de la méthode) et de vous trouver en position de sachant vis à vis des Bureaux d'étude techniques et des maîtres d'ouvrage. Vous serez en mesure :

- d'appréhender la méthodologie de projet, les différentes techniques de gestion intégrée, les points particuliers de la mise en œuvre
- de visualiser les freins les plus fréquents et de savoir les lever

Vous aurez acquis des connaissances fondamentales « eau-sol-plantes » et serez en mesure :

- d'établir des palettes végétales adaptées,
- de répondre aux enjeux de qualité de l'eau (bioremédiation, dépollution,...)

Vous vous saurez « approprié » l'élément Eau dans la palette du projet et vous pourrez :

- intégrer toutes les dimensions du projet (accessibilité, sécurité, projet multifonctionnel,...)
- maîtriser les données liées à l'entretien, gestion, durabilité des ouvrages dans le temps (faucardages, évacuation des déchets, érosion...)

FORMATEUR(S)

PIRE Marie - Paysagiste

OUTILS PÉDAGOGIQUES

La formation s'appuie sur un riche diaporama de documents (schémas de fonctionnement, photos de projets, ...) fourni à la fin de la séance sous format numérique, ainsi que sur un ensemble de document technique, fournies sous format papier en cours de séance et sous format numérique en fin de séance.

PROGRAMME

Jour 1

matin :

- > Ouverture de la formation par la dimension sensible, esthétique, culturelle de l'eau : « Histoire de l'eau dans l'art des jardins »
- > Impacts de l'aménagement urbain sur le cycle de l'eau : inondations, pollution, raréfaction des ressources,...
- > L'eau, risque et ressource, les solutions de la gestion intégrée des eaux pluviales et les enjeux en terme de durabilité (infiltration, gestion des débits,...)
- > Méthodologie de projet et palette d'outils de la gestion intégrée

après-midi :

- > Histoire et de l'assainissement : la limite de la gestion par réseaux enterrés de l'eau et les évolutions récentes
- > Les politiques publiques : outils réglementaires (PLU,...) ou incitatifs (Subventions) de la gestion intégrée
- > Exemples d'espaces publics inondables : intégrer toutes les dimensions du projet (accessibilité, multifonction, sécurité, etc...)

Jour 2

matin :

les outils techniques

- > Détail de mise en œuvre de projets de gestion intégrée : les points spécifiques à prendre en compte lors de l'exécution des travaux, les matériaux, les plantes,...
- > Eau, sol et plantes : vision agronomique transversale d'Olivier DAMAS de Plante et Cité : Zoom sur la palette végétale adaptée à la gestion intégrée, zoom sur les revêtements de sols, zoom sur les bonnes pratiques de chantier adaptée à l'infiltration
- > La dépollution des eaux, la phytoremédiation – données sur la pollution, exemples de réalisation et outils

après-midi :

- > Données sur les coûts de réalisation et d'entretien des ouvrages
- > Ouverture sur de nouveaux cycles de l'eau : Gestion intégrée des eaux potables, usées, grises, pluviales. Intérêts et applications possibles dans les projets urbains.
- > Temps d'échange sur problématiques rencontrées sur le terrain, et développement d'un argumentaire par rapports aux freins des maîtres d'ouvrage ou des bureaux d'étude
- > Fiches techniques, plaquettes de communication, bibliographie

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :
MAJ - FORMATION CONTINUE - architecture et cadre de vie 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux
05.57.14.06.97 - formation@maj-na.fr

FORMATION : GESTION DES EAUX DE PLUIES DANS LES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS : des solutions pour une approche durable du projet

Module : Gestion des eaux de pluies

Date(s) : mardi 4 juin 2019 au mercredi 5 juin 2019, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00

Lieu : MAJ - Formation continue - salle M'A - 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux

Durée : 2 jours soit 14 heures

Places limitées à : 20

Date de clôture des inscriptions : 03/06/2019

(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)

PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

Nom : **Prénom :**

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Date de naissance : **Téléphone :**

E-mail personnel : *(E-mail personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

Ancienneté dans l'entreprise : **Numéro de sécurité sociale :**

Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP : Oui / Non **Architecte DPLG :** Oui / Non

Numéro personnel National d'Architecte :

Activité du stagiaire :

- Architecte
- Architecte expert
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre :

Mode d'exercice :

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre :

Nom de l'organisme de prise en charge :

- ACTALIANS (OPCA-PL)
- AGEFICE
- AGEFOS PME - LA RÉUNION
- AGEFOS PME AQUITAINE
- AGEFOS PME OCCITANIE
- AGEFOS PME Occitanie Antenne TPE TOULOUSE
- AGEFOS PME RÉUNION
- CONSTRUCTYS - OPCA de la construction
- CONSTRUCTYS Nouvelle Aquitaine
- CROA Limousin
- Direction Régionale Pole Emploi 31
- FAFIEC
- FAFSEA
- FIF PL
- OPCALIA
- OPCALIA AUVERGNE - RHONE-ALPES
- OPCALIA MAYOTTE
- OPCALIA Nouvelle Aquitaine
- Pôle Emploi Bordeaux
- Pôle Emploi Bordeaux Bastide
- Pole emploi NA Service TCPF (86)
- Pole Emploi Nouvelle Aquitaine- PRGA
- Pole Emploi Pays de la Loire
- POLE EMPLOI PTC Est Francilien
- Région Bretagne
- UNIFORMATION
- VOYAGIS
- Autre :

Prise en charge éventuelle de la formation :

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

Demande de subrogation : Oui / Non

ORGANISME / ENTREPRISE

Raison Sociale :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Type d'entreprise : **Activité principale :**

Gérant(e) : **Fonction :**

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Téléphone : **E-mail :**

Siret : **N° société d'architecture :** **Effectif dans l'organisme :**

ADHÉSION ANNUELLE			
	Organisme	30,00 € €
	Individuelle	30,00 € €
Module 1 : Gestion des eaux de pluies		14h / 2 jours	
Coût pédagogique	Plein tarif - avant prise en charge	700,00 € €
	Tarif FFP - avant prise en charge (<i>Justicatif obligatoire</i>)	600,00 € €
Frais annexes	Frais d'organisation (<i>Obligatoire</i>)	40,00 € 40,00 €
		TOTAL €

MODE DE PAIEMENT

Chèque Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

Conditions Générales de Vente

1. Organisation des stages :

Inter : organisation d'une formation catalogue dans nos locaux réunissant plusieurs participants d'entreprises différentes.

Intra : organisation spécifique pour un groupe de salariés de l'entreprise cliente dans ses locaux ou dans l'un de nos centres de formation

2. Modalités d'inscription :

Pour vous inscrire, il suffit de nous transmettre par courrier postal le bulletin d'inscription, rempli et signé par un décisionnaire (gérant, responsable de formation), accompagné du règlement. Tout tarif spécifique devra être confirmé par la production d'une attestation (adhésion FFP, adhésion à l'ordre...)

3. Convention / Attestations :

À réception de votre bulletin d'inscription et de votre règlement, nous vous adresserons : une convention ou contrat bilatéral de stage en double exemplaire dont l'un doit nous être retourné signé avant le début du stage.

Quelques jours avant le début du stage, MAJ vous adressera par email une convocation confirmant les dates, les horaires, le lieu de formation, ainsi que les modalités pratiques d'accès.

Vous recevrez également dans certains cas un questionnaire d'évaluation pré-stage soumis par le formateur, que vous devrez retourner complété à MAJ, avant le début du stage, afin de garantir la qualité de celui-ci.

À l'issue du stage un questionnaire de satisfaction sera transmis par email au participant. Après réception du questionnaire qualité dûment rempli, l'attestation de formation, l'attestation de présence et les factures acquittées seront transmises par email au participant et/ ou à l'organisme à l'origine de l'inscription ; l'attestation de présence et de règlement de la FIF PL sera également transmise aux stagiaires exerçant en mode libéral, excepté pour les formations MAJ+, destinées aux libéraux code NAF 7111ZA (qui ne demandent aucun dossier de prise en charge).

4. Tarification :

Le prix des stages correspond à ceux figurant sur nos bulletins d'inscription et nos supports de communication.

5. Modalité de paiements :

- Actions de formation de courte durée (inférieure ou égale à 15 jours de formation) : paiement intégral à l'inscription. En cas de règlement par chèque, l'encaissement de celui-ci se fera au début de la formation.

- Actions de formation de longue durée (supérieure à 15 jours) : un acompte égal à 30% du montant total de la commande doit être joint au bulletin d'inscription. La facturation du solde de la prestation interviendra au terme de l'action de formation et prendra en compte la déduction de l'acompte initial. Dans le cas de la mise en place d'une convention de paiement avec un Organisme Collecteur Agréé (OPCA, FIF PL, FAFIEC, ...), une copie de l'accord de prise en charge de l'action doit être jointe à la commande. La facturation sera émise directement à l'organisme concerné, suivant les conditions et à hauteur du montant de prise en charge par celui-ci. Le solde, excédant le montant pris en charge par l'organisme, sera versé par le Client lors de l'inscription. Dans l'hypothèse d'un abandon de la prise en charge totale ou partielle par l'organisme (annulation tardive par le Client par exemple), la facture sera alors adressée directement au Client.??

6. Modalité de règlement :

Le règlement englobe le coût pédagogique, les frais d'organisation du stage, ainsi qu'éventuellement, le coût d'adhésion annuelle à MAJ pour l'agence.

Mode de règlement :

Règlement par chèque : Le chèque doit être émis à l'ordre de MAJ, et joint à l'inscription. L'encaissement du chèque aura lieu à l'ouverture du stage.

Règlement par virement lors de l'inscription, selon les références bancaires suivantes :

RIB : BANQUE BP AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE / Code banque : 10907 / Agence : 00445 / N° compte 40011237490 / Clé RIB : 42

IBAN : FR76 1090 7004 4540 0112 3749 042 / BIC : CCBPFRPPBDX

Dans le cas de non prise en charge des frais de stage par Organisme Collecteur Agréé (OPCA, FIF PL, FAFIEC, ...), les conditions de vente s'appliqueront au Client et celui-ci s'engage à régler la totalité des factures concernées.

L'acceptation de nos offres, implique l'adhésion à nos conditions générales de vente et de règlement, lesquelles prévalent sur toutes conditions d'achat, sans dérogation écrite et expresse de notre part.

7. Report et annulation de stage :

MAJ se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler un stage, si le nombre de participants est insuffisant pour permettre sa conduite pédagogique. MAJ en informera le client dans les plus brefs délais et au minimum 10 jours calendaires avant le stage et proposera alors aux clients de nouvelles dates.

8. Annulation, report ou abandon en cours de stage :

En cas d'annulation de la session par le client :

- plus de 15 jours calendaires avant le début du stage, aucune facture ne sera émise et le règlement ne sera pas encaissé.

- moins de 15 jours calendaires avant le début de la session ou en cas d'absence totale ou partielle au cours du stage, ce dernier est payable en totalité.

Des rattrapages seront proposés sur la session suivante, dans la limite des places disponibles.

9. Droits d'auteur et de reproduction :

La copie, la transmission, l'exploitation et la diffusion totale ou partielle à un tiers des supports pédagogiques mis à disposition par MAJ sont interdites. Toute infraction à cette règle pourra faire l'objet d'une procédure entraînant une demande de dommages et intérêts.

Prescription de sécurité et protection contre les accidents :

Dans le cas d'un stage dans nos locaux, les participants seront tenus de respecter les prescriptions de sécurité et du règlement intérieur.

10. Formation continue :

Tous nos stages sont imputables au titre de la formation continue suivant la législation en vigueur. Pour toutes journées complètes de stage dans les locaux du 308, les repas sont compris dans la prestation.